

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Communication du rapport relatif à l'exercice 2020 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

Rapporteur : Philippe Laurent

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport écrit de chaque exercice de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Après une année 2018 marquée par la finalisation des opérations de dissolution des OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine, l'exercice 2019 a vu l'aboutissement de l'augmentation du capital de la SEM grâce à l'affectation d'une partie du boni de liquidation des OPH et à la participation de la SA d'HLM France Habitation, devenue depuis lors SEQENS.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences pour l'économie. La SEM, malgré un contexte difficile, a pu maintenir une activité quasi normale même si elle a enregistré des décalages dans la réalisation des chantiers. Le taux d'impayé ne s'est pas dégradé.

Le patrimoine de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat comprend 1767 logements dont 1 257 à Sceaux et 510 à Bourg-la-Reine ; 329 logements sont situés dans les résidences de personnes âgées et les résidences pour étudiants.

Il comprend également une quinzaine de locaux commerciaux et d'activité. Ainsi à la fin de l'année 2021, la SEM sera livrée de locaux à usage de cabinets médicaux au rez-de-chaussée de l'immeuble en construction 1 bis rue du Maréchal Joffre à Sceaux.

Une opération de construction d'une résidence pour étudiants est par ailleurs en cours sur le territoire de la ville de Bourg-la-Reine.

Afin de soutenir l'activité locale pendant les confinements, le conseil d'administration a décidé d'exonérer de loyers certains commerçants locataires selon les mêmes modalités que la Ville.

Conformément à l'article 111 de la loi ALUR du 27 mars 2014, codifié à l'article L 481-8 du code de la construction et de l'habitation, les modalités de présentation des comptes distinguent les activités agréées (à savoir celles qui concernent le logement locatif social et les PLI (logements intermédiaires) si leur part est inférieure à 10 % du parc) d'une part, les activités non agréées d'autre part.

L'exercice clos au 31 décembre 2020 dégage un bénéfice de 2 139 639 € : le résultat de l'activité agréée est de 1 801 577 € et celui de l'activité non agréée est de 338 062 €.

Les capitaux propres de la SEM s'établissent désormais à 40 992 078 €.

Les bilan et compte de résultat de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice 2020 ont été approuvés par l'assemblée générale de la société le 25 mai 2021.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEM pour la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2020.